Le 8 septembre 2020

PROCÈS-VERBAL de la sept cent quatre dixième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Madame la conseillère Nancy D'Amour et messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Luc Prud'Homme, Martin Prescott , et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Louis-Seize.

2020-09-1722 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel modifié.

ITEM RETIRÉ

9.17 Appui au syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides (SPAOL)

Adoptée à la majorité

2020-09-1723 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020 soit adopté tel que déposés par le Secrétaire-trésorier en tenant compte de la correction suivante :

À la résolution 2020-08-1714 Comptes payés : Le montant total des listes des déboursés déposées , aurait dû ce lire ***927 062.49$*** *au lieu de 777 261.0$;*

Adoptée à la majorité

2020-09-1724 Adoption du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 10 août 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 août 2020 soit adopté tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2020-09-1725 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 1 880 811.10 $ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-20-08, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec

PAGE 10 (Chèques)	1 426 621.73 $
PAGE 13 (Prélèvements)	102 527.78 $
Quote-Parts MRC et frais bancaires	149 801.44 $
SALAIRE DU	
2 juil. 2020	19 982.41 $
9 juil. 2020	19 475.98 $
16 juil. 2020	20 862.36 $
23 juil. 2020	22 243.23 $
30 juil. 2020	18 649.84 $
REMISE PROVINCIALE (Juillet)	58 042.28 $
REMISE FÉDÉRALE (Juillet)	23 607.64 $
SOUS-TOTAL	**1 861 814.69 $**
CONSEIL (Août)	8 917.78 $
POMPIERS ET PR (Juillet)	10 078.63 $
TOTAL	**1 880 811.10 $**

Adoptée à la majorité

2020-09-1726 Autorisation de signature et d'inscription à ClicSéQur

ATTENDU QU'IL y a lieu de mettre à jour l'inscription de la Municipalité de L'Ange-Gardien, NEQ (numéro d'entreprise du Québec) 8818387100, au site ClicSéQur de Revenu Québec pour poursuivre l'accès aux divers sites internet du Gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise monsieur Alain Descarreaux, Directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de L'Ange-Gardien à :

- Inscrire la Municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de la Municipalité à clicSéQur – Entreprises
- Gérer l'inscription de la Municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Remplir les rôles et assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Municipalité, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec

détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communicant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Adoptée à la majorité

2020-09-1727 Approbation d'une offre d'achat pour un terrain dans le parc d'affaires municipal

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat pour un terrain dans le parc d'affaires municipal de la compagnie 8544069 Canada inc. (Fondations Leblanc) ;

ATTENDU QUE l'offre vise l'implantation d'une entreprise de fondations de béton ;

ATTENDU QUE l'offre est conforme à la politique municipale sur le développement du parc d'affaires ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve l'offre d'achat de la compagnie 8544069 Canada inc. pour une partie du lot 6 345 995 du cadastre officiel du Québec comportant une superficie totale de 19 299 mètres carrés pour la somme de 150 000 $.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ladite offre d'achat ainsi que l'acte de vente tel que préparé par un notaire désigné par l'acquéreur.

Adoptée à la majorité

2020-09-1728 Approbation d'une offre d'achat pour un terrain dans le parc d'affaires municipal

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat pour un terrain dans le parc d'affaires municipal de la compagnie 11800612 Canada inc. (RN Civil) ;

ATTENDU QUE l'offre vise l'implantation d'une entreprise spécialisée en travaux de génie civil ;

ATTENDU QUE l'offre est conforme à la politique municipale sur le développement du parc d'affaires sauf pour le prix qui est inférieur à la politique en raison des contraintes topographiques du terrain ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve l'offre d'achat de la compagnie 11800612 Canada inc. pour une partie du lot 5 849 212 du cadastre officiel du Québec comportant une superficie totale de 10 134.4 mètres carrés pour la somme de 70 000 $.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ladite offre d'achat ainsi que l'acte de vente tel que préparé par un notaire désigné par l'acquéreur.

Adoptée à la majorité

2020-09-1729 Autorisation de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Volet 1- Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a mis en place le volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du FRR qui vise à appuyer la réalisation de projets mobilisateurs qui auront un impact sur le territoire de chacune des régions du Québec ;

ATTENDU QUE les projets sont choisis et priorisés par un comité régional de sélection en fonction des priorités de développement propres à chaque région figurant dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 ;

ATTENDU QUE pour l'Outaouais les projets doivent être déposés au plus tard le 11 septembre 2020 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien souhaite déposer un projet dans le cadre de mise en œuvre du plan directeur de développement de l'ancien site de Champboisé, plus particulièrement pour le volet conception d'un projet de scène extérieure ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur général à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Volet 1- Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité pour le projet de scène extérieur dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur de développement de l'ancien site de Champboisé ;

DE PLUS, ce Conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité la présente demande d'aide financière ainsi que tous les documents et protocoles subséquents advenant qu'une aide soit effectivement accordée.

Adoptée à la majorité

2020-09-1730 Autorisation d'une dépense pour l'acquisition de deux tondeuses robots

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire installer un système de tondeuses robots pour le terrain de la mairie ;

ATTENDU QUE ce système permettra de libérer le personnel des parcs et espaces verts pour d'autres tâches ;

ATTENDU QUE ce système comporte un aspect environnemental, car ces tondeuses robots fonctionnent à l'électricité ;

ATTENDU QUE ce système fonctionne 24 heures sur 24 ce qui assure un meilleur entretien et un renforcement de la pelouse ;

ATTENDU QUE le fournisseur a évalué que pour entretenir l'ensemble de la pelouse de la mairie, deux robots sont nécessaires ;

ATTENDU QU'une somme de 5 000 $ avait été prévue au budget d'investissement pour ce projet ce qui ne couvre pas les coûts pour deux robots ;

ATTENDU QU'il est possible d'installer l'ensemble du système et de mettre en place un robot immédiatement et un deuxième robot en 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 7 100 $ plus taxes à même le budget d'investissement 2020 pour l'achat d'une tondeuse robot et l'installation du système pour l'ensemble du terrain de la mairie.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds vert.

DE PLUS, ce Conseil autorise une dépense de 4 500 $ plus taxes à même le budget d'investissement 2021 pour l'achat d'un deuxième robot.

Adoptée à la majorité

2020-09-1731 Autorisation d'une dépense pour la réfection de ponceaux et le reprofilage de fossés

ATTENDU QUE divers travaux de réfection de ponceaux et de reprofilage de fossés ont été prévus au budget d'investissement 2020 ;

ATTENDU QUE le service des travaux publics souhaite débuter ces travaux prochainement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 69 000 $ pour la réfection de divers ponceaux notamment sur les chemins Maxime, Pierre-Laporte, Farnand, des Pins, Clemenhagen et sur l'avenue de L'Ange-Gardien ;

DE PLUS, ce Conseil autorise une dépense de 74 600 $ pour le reprofilage de fossés de divers chemins.

Les fonds à cette fin seront pris à même le règlement d'emprunt 2020-011.

Adoptée à la majorité

2020-09-1732 Autorisation d'acquérir des servitudes de conservation

ATTENDU QUE le nouveau projet de développement domiciliaire situé à l'extrémité est du chemin Jetté comporte divers milieux humides ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite s'assurer de la conservation de ces milieux humides ;

ATTENDU QUE le promoteur est disposé à céder des servitudes de conservation pour ces milieux humides ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'acquisition de servitudes de conservation pour les milieux humides identifiés sur la description technique préparée par Simon Dufour Handfield, arpenteur géomètre en date du 11 août 2020 sous sa minute 2451.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude tel que préparé par Me Alexandre Mercier, notaire.

Adoptée à la majorité

2020-09-1733 Autorisation d'affecter une partie du Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

ATTENDU QUE la Municipalité a créé un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, lequel est constitué à partir des redevances perçues des exploitants de carrières et sablières ;

ATTENDU QU'il a été prévu au budget 2020 d'affecter une somme de 275 000 $, provenant de ce fonds, aux activités de fonctionnement afin de financer divers travaux d'entretien des chemins municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil affecte une somme de 275 000 $ provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques aux activités de fonctionnement 2020 pour financer une partie des travaux d'entretien suivant :

- Nivelage ;
- Nettoyage des rues ;
- Marquage de la chaussée ;
- Réfection de ponceaux ;
- Rapiéçage de la chaussée ;
- Déneigement.

Adoptée à la majorité

2020-09-1734 Autorisation d'affecter une partie des excédents non affectés

ATTENDU QUE la Municipalité affecte annuellement une partie des excédents accumulés au paiement du coût d'acquisition de l'ancien site de Champboisé ;

ATTENDU QU'il a été prévu au budget d'investissement 2020 de procéder de la même façon ;

ATTENDU QUE ce Conseil souhaite également affecter une partie des excédents accumulés en vue de pallier à certaines éventualités ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil affecte une somme de 100 000 $ provenant des excédents accumulés non affectés au paiement annuel pour l'acquisition de l'ancien site de Champboisé ;

DE PLUS, ce Conseil affecte une somme de 70 000 $ provenant des excédents accumulés non affectés à un excédent affecté dédié aux éventualités futures ;

Adoptée à la majorité

2020-09-1735 Autorisation d'utiliser un excédent affecté

ATTENDU QUE suite à la fermeture dans le passé de divers règlements d'emprunts, des sommes non utilisées provenant de ces règlements ont été imputées à un excédent affecté au remboursement des dits emprunts ;

ATTENDU QU'une partie de ces emprunts viennent à échéance en 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce conseil affecte une somme de 48 907.43 $ provenant des excédents accumulés affectés aux activités de fonctionnement pour le remboursement en capital des emprunts correspondants.

Adoptée à la majorité

2020-09-1736 Autorisation d'une dépense pour l'acquisition de divers équipements reliés à la gestion des actifs municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité s'est vue octroyer une aide financière de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) ;

ATTENDU QUE le projet prévoit entre autres l'acquisition par la Municipalité d'outils informatiques permettant de procéder à l'inventaire et à l'évaluation de ses différents actifs notamment les ponceaux, les chemins et les bornes-fontaines sèches ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de la firme WSP pour la fourniture des logiciels NosACTIFS MOBILE, NosACTIFS WEB, pour l'hébergement et la maintenance annuelle ainsi que pour la formation et l'intégration du système ;

ATTENDU QU'il est également nécessaire de se procurer une tablette électronique ;

ATTENDU QUE ce projet permettra d'assurer un meilleur suivi de l'état des actifs municipaux et de mieux planifier les travaux de réfection et de remplacement pour les années à venir ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve une dépense de 21 900 $ plus taxes pour l'acquisition des logiciels NosACTIFS MOBILE et NosACTIFS WEB développés par la firme WSP.

DE PLUS, ce Conseil autorise une dépense de 8 500 $ pour l'accompagnement et la formation sur les logiciels en question ainsi que pour les services de conversion, intégration et création des données.

ENFIN, ce Conseil autorise une dépense de 4 500 $ pour l'acquisition d'une tablette électronique de construction militaire Panasonic Toughpad.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'aide financière accordée par la FCM pour un montant de 25 533 $, à même le poste budgétaire 02-16004-454 « Formation Transport » pour 1 050 $, à même le poste 02-16003-454 « Formation incendie » pour 1 050 $, à même le poste 02-32000-411 « services professionnels » pour 2 940 $ et à même le poste 03-60000-000 « affectation aux activités d'investissement pour 6 068 $;

DE PLUS, afin de pourvoir à la présente dépense, ce conseil autorise le virement budgétaire suivant :

Poste	Description	Augmentation	Diminution
02-32000-411	Services professionnels	2 940 $	
03-60000-000	Affectation aux activités d'investissement	6 068 $	
02-19000-995	Imprévus		2 500 $
02-19000-499	40ième de la Municipalité		6 508 $

Adoptée à la majorité

2020-09-1737 Approbation de la programmation pour la TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages

causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux version #1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version #1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à la majorité

Pour cette résolution 2020-09-1738, Monsieur Sébastien Renaud et Monsieur Luc Verne ayant divulgué la nature générale du conflit d'intérêts se retirent de toute discussion sur le sujet.

2020-09-1738 Demande de dérogation mineure 2020-00010

ATTENDU QUE le demandeur souhaite agrandir sa résidence afin d'y ajouter un garage de deux portes et une nouvelle chambre des maîtres située au deuxième étage de ce garage ainsi qu'un nouveau vestibule d'entrée en façade ;

ATTENDU QUE l'agrandissement souhaité aurait une superficie au sol de 77.85 mètres carrés ;

ATTENDU QU'une partie de l'agrandissement (7.6 mètres carrés) est située à l'intérieur de la bande de protection riveraine de 15 mètres, mais à l'extérieur de la bande de 10 mètres ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure porte sur cet empiètement dans la bande riveraine puisque l'agrandissement serait implanté en partie à 12 mètres de la limite des hautes eaux ;

ATTENDU QUE le bâtiment existant est presque entièrement implanté dans la bande riveraine et qu'une remise de 25 mètres carrés est également implantée en totalité dans la bande riveraine ;

ATTENDU QUE le service d'urbanisme a démontré dans son analyse que l'agrandissement pourrait en théorie être implanté à l'extérieur de la bande riveraine en le rapprochant d'environ 2 mètre vers le chemin ;

ATTENDU QUE le demandeur fait valoir qu'une telle implantation rendrait inutile la nouvelle entrée principale en façade en rendant presque impossible l'aménagement d'un trottoir entre la fosse septique et le nouveau garage ;

ATTENDU QUE le demandeur fait également valoir que le fait de rapprocher le garage de la rue, rendrait difficile les manœuvres pour entrer un véhicule dans le dit garage en raison de la pente et de la configuration de l'entrée charretière ;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que l'empiètement dans la bande riveraine n'est pas significatif et que le fait de refuser cette demande ou de déplacer l'implantation vers le chemin causerait un préjudice important au demandeur ;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent qu'il serait plus judicieux d'exiger du demandeur qu'il démantèle la remise qui est actuellement dans la bande riveraine ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme par sa résolution CCU-2020-025 a recommandé d'approuver la présente demande à la condition que le demandeur démantèle la remise implantée dans la bande riveraine ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la demande de dérogation mineure # 2020-00010 à la condition expresse que le demandeur démantèle au préalable la remise actuellement implantée en totalité dans la bande riveraine.

Adoptée à la majorité

2020-09-1739 Approbation d'une offre d'achat pour un terrain dans le parc d'affaires municipal

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat pour un terrain dans le parc d'affaires municipal de la compagnie 10000469 Canada inc (Déménagement Patry).

ATTENDU QUE l'offre vise à l'établissement d'une entreprise de mini entrepôts;

ATTENDU QUE l'offre est conforme à la politique municipale sur le développement du parc d'affaires ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve l'offre d'achat de la compagnie 10000469 Canada inc. pour une partie du lot 6 345 995 du cadastre officiel du Québec comportant une superficie totale de 3302.9 mètres carrés pour la somme de 27 400 $.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ladite offre d'achat ainsi que l'acte de vente tel que préparé par un notaire désigné par l'acquéreur.

Adoptée à la majorité

2020-09-1740 Approbation de l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes et autorisation de procéder à la vente

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris acte de la liste préparée et déposée en date du 31 août 2020 faisant état des immeubles à être vendu pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU QUE la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes pour les municipalités membres de la MRC des Collines de l'Outaouais aura lieu le 3 décembre 2020 et, qu'il y a lieu de mandater ladite MRC à procéder pour la Municipalité de L'Ange-Gardien, le tout par l'entremise de la firme d'avocats RPGL;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes, le tout tel que préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier et faisant partie intégrante de la présente résolution;

DE PLUS RÉSOLU QUE ce Conseil ordonne au directeur général et secrétaire-trésorier de transmettre à la firme d'avocats RPGL et à la M.R.C. des Collines de l'Outaouais l'état approuvé, mis à jour d'ici le 14 septembre 2020 en fonction des paiements reçus et, donne instruction à ces derniers de procéder à la vente des immeubles y listés, à l'enchère publique, pour défaut de paiement de taxes.

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE Monsieur Alain Descarreaux directeur général et secrétaire-trésorier ou son adjointe Madame Maude St-Amour soient et sont désignés pour représenter la Municipalité de L'Ange-Gardien lors de la vente pour défaut de paiement de taxes qui sera tenue le 3 décembre 2020 et, pour accepter, pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, les propriétés situées sur son territoire et qui ne trouveront pas preneur lors de ladite vente.

Adoptée è la majorité

2020-09-1741 Autorisation d'une dépense pour l'achat d'un siège de balançoire parent-enfant pour le parc des Arpents-Verts

ATTENDU QUE des demandes ont été reçues pour l'installation d'un siège de balançoire parent-enfant dans le parc des Arpents-Verts ;

ATTENDU QUE le comité d'administration, communication et loisirs a recommandé de donner suite à ces demandes ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 3 500 $ plus taxes et transport pour la fourniture d'une arche galvanisée ainsi que d'un siège de balançoire parent-enfant pour le parc des Arpents-Verts.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

2020-09-1742 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h29

Adoptée à l'unanimité

_____	_____
Marc Louis-Seize	Maude St-Amour
Maire	Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Marc Louis-Seize, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.